

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**2EME REUNION DE 2017**

**Séance du 28 juin 2017**

CD20170628\_2  
id. 3287

*L'an deux mille dix sept, le vingt huit juin , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL), M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE)*

*Nombre de membres du Conseil Départemental : 30*

*Quorum :16*

*Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

**INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET  
PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE**

**COMPTE ADMINISTRATIF DE 2016**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée, le compte administratif 2016 de l'Institut Médico-Éducatif et Professionnel de Tarn-et-Garonne, tel qu'il a été approuvé par la commission de surveillance de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de **570 519,82 €** qui se décompose comme suit :

### **- INVESTISSEMENT**

Recettes .....	148 826,60 €
Excédent 2015 .....	660 934,72 €
Dépenses .....	19 961,97 €
Sous-total.....	<b>789 799,35 €</b>
Restes à réaliser en dépenses.....	410 900,00 €
<b>Excédent d'investissement.....</b>	<b>378 899,35 €</b>

Cet excédent d'investissement 2016 sera repris lors de la prochaine décision modificative de 2017 ainsi que les restes à réaliser.

### **- FONCTIONNEMENT**

Recettes .....	2 485 840,58 €
Excédent 2015 .....	90 988,84 €
Dépenses .....	2 385 208,95 €
<b>Excédent de fonctionnement.....</b>	<b>191 620,47 €</b>

L'excédent de fonctionnement de 191 620,47 € sera proposé en affectation à des mesures d'investissement en 2018.

\*

\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission de surveillance,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte de gestion 2016 du Payeur départemental concernant l'Institut-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne ;
- Approuve le compte administratif 2016 de l'Institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne lequel fait apparaître un excédent global de 570 519,82 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental.

Nombre de votants : 29

Pour : 28

Contre : néant

Abstention : 1

Adopté.

Hors de la présence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental, et sous la présidence de Madame Marie-José MAURIÉGE, 1ère Vice-Présidente du Conseil départemental.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC